

23-03-2020

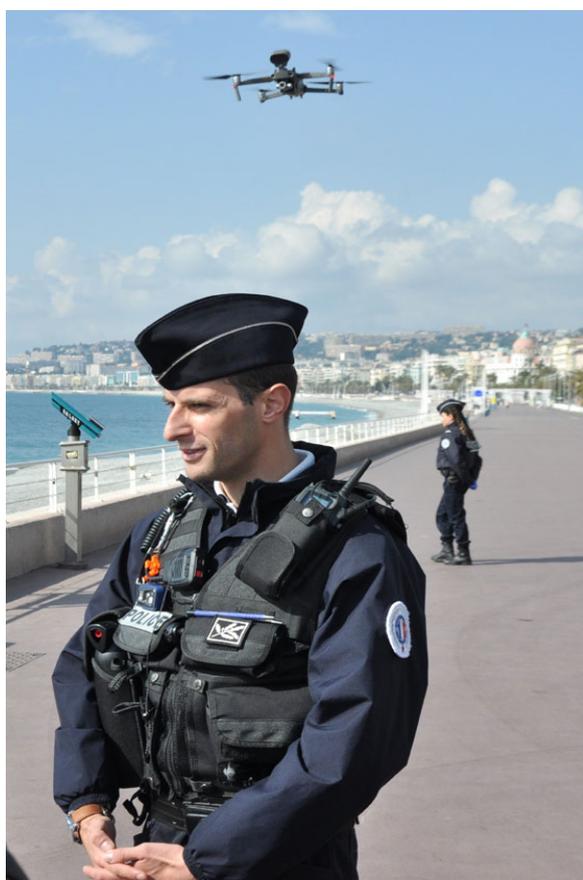
## NOUVEAUX DOCUMENTS PROFESSIONNELS MIS A DISPOSITION

A tout moment, retrouvez les documents techniques, juridiques ou opérationnels en consultant l'onglet « [COVID-19](#) » sur le portail intranet de la Police nationale.

Le dernier ajout est :

- [La fiche technique Coronavirus 2 - Position administrative d'un agent](#)

## DES DRONES ET DES HELICOPTERES POUR FACILITER LE TRAVAIL DE NOS COLLEGUES



### *Alpes-Maritimes*

Depuis jeudi 19 mars, un arrêté préfectoral interdit l'accès à toutes les plages du département des Alpes-Maritimes. Pour disperser les groupes de personnes encore trop nombreux sur la promenade des Anglais ainsi que sur les grands axes de Nice, la préfecture a fait appel à une société privée. C'est un pilote professionnel qui est aux commandes de ce drone particulier. Muni d'un haut-parleur, ce dernier délivre deux messages de prévention préenregistrés : « les déplacements sont interdits sauf dérogation » et « respectez les distances de sécurité d'au moins un mètre entre chaque personne ». Cela permet de repérer et de rappeler plus facilement aux gens les règles de confinement.

Un véritable travail d'équipe puisque le drone et son pilote accompagnent les patrouilles de policiers. A leur tour, ils vont au contact des promeneurs pour faire de la prévention et verbaliser si nécessaire. Ce même dispositif testé sur la Croisette, à Cannes, s'est montré particulièrement efficace. En effet, il n'y a aujourd'hui quasiment plus de joggeurs, de

vélos ou de promeneurs sur les plages. Cette action se poursuit au quotidien et pour une durée indéterminée. Elle pourrait être reconduite dans d'autres grandes villes.

## *Hérault*

Dans l'Hérault aussi les policiers ont du mal à faire respecter les mesures sanitaires. C'est à un hélicoptère que nos collègues ont recours pour faire respecter le confinement sur le littoral entre Carnon et Marseillan.

A Montpellier, nos collègues sont assistés par deux drones qui devraient être une précieuse aide aux enquêtes contre les récidivistes. Yannick Blouin, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Hérault, témoigne : « Le but des drones c'est de faire une reconnaissance pour savoir si on a des points de fixation dans les quartiers et éviter d'envoyer une équipe pour qu'elle se retrouve dans une embuscade. Il y a des poches de résistance. Les individus qui sont toujours au même endroit et qui vont être verbalisés à quatre ou cinq reprises seront sanctionnés pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui. Ils pourront être placés en garde à vue. » Retrouvez l'article de France 3 en cliquant [ici](#).

## NOUVELLES ULTRAMARINES

### *DTPN Guyane*

Depuis le 13 mars dernier, sur l'ensemble de la DTPN de la Guyane, vingt-six personnels sont en confinement à leur domicile à titre préventif, en raison pour la majeure partie d'entre eux, d'un séjour hors de la collectivité territoriale de la Guyane (Hexagone, Martinique). Vint-quatre autres fonctionnaires doivent revenir courant mars et avril et seront placés en confinement à leur retour. Fort heureusement, à ce jour, aucun collègue n'a été touché par le COVID-19.

### *DTPN Nouvelle-Calédonie*

La Nouvelle-Calédonie est également touchée par le virus COVID-19. Jeudi dernier, deux arrivants par avion ont été diagnostiqués positifs. Les mesures sanitaires gouvernementales sont mises en œuvre et imposent de confiner les voyageurs arrivants dans des hôtels. Les établissements recevant du public sont également fermés.

## ENGAGEMENT DE LA DCRFPN AU PROFIT DE LA DCSP

Cette crise sanitaire nous concerne tous. La Police nationale s'adapte et la DCRFPN place à disposition de la direction centrale de la sécurité publique ses personnels pour être présents sur le terrain. Ainsi la 253e promotion, actuellement en stage d'alternance, est maintenue dans les services. La 254e promotion est quant à elle envoyée sur le terrain aujourd'hui, sur ses sites de stage. Enfin, la 15e promotion des cadets de la République rejoint aussi de façon anticipée la voie publique. Ce sont au total près de 2000 élèves qui, forts de plusieurs mois de scolarité, rejoignent les collègues de terrain. Par ailleurs, la DCRFPN met à disposition des services opérationnels ses formateurs affectés en directions zonales ce qui a permis l'engagement de patrouilles mixtes dans les circonscriptions, composées de fonctionnaires de la DCRFPN et de la DCSP.

C'est toute la Police nationale qui est mobilisée.